

TERMES DE REFERENCE

**ETUDE HYDROLOGIQUE/SAGE/ QUALITE DES RESSOURCES EN EAU DANS
LA PORTION MALIENNE DU SOUROU**

Août 2018

1. CONTEXTE

Le Sourou dans sa configuration hydrographique d'ensemble est un affluent du cours d'eau appelé Mouhoun (ex-Volta Noire) au Burkina Faso. Le Mouhoun en lui-même est un important bras pérenne du fleuve Volta, qui doit la permanence de ses écoulements à de nombreuses sources situées dans son bassin supérieur au Burkina Faso. Le Sourou draine environ un territoire de 15 256 km² au Burkina Faso et de 15 392 km² en république du Mali, soit un bassin de près de 30 648 km² partagé presque à égalité de superficie entre le Burkina Faso (49.78%) et le Mali (50.22%). Le bassin du Sourou abrite des richesses économiques, culturelles et également environnementales. Dans le contexte du développement durable, sa bonne gestion est une nécessité et un défi en main temps. Tout aussi ce bassin constitue une zone d'échanges transfrontaliers.

La vallée du Sourou est une zone d'importance remarquable, de part et d'autre de la frontière Mali-Burkina, notamment en ce qui concerne (aux deux cotées de la frontière) pour l'approvisionnement en céréales et légumes, la pêche, l'élevage etc. La zone du fleuve Sourou au Mali, partie de la région de Mopti, abrite l'une des dernières zones humides du Mali qui comporte encore d'importantes ressources naturelles et de biodiversité (site RAMSAR). En outre, la zone devient de plus en plus un refuge pour des migrants du centre et du nord du Mali, où les ressources naturelles sont souvent épuisées et où l'insécurité s'enracine. Sourou a fait l'objet en 1976, de l'aménagement au niveau de Léry en territoire burkinabé, d'un barrage vanne de régulation d'une capacité de 360 Mm³, puis en juillet 1984 d'un canal de dérivation totale des eaux du Mouhoun vers le Sourou, et qui a porté la capacité de stockage du Sourou à 608 Mm³ (cote du seuil du déversoir en rive droite du barrage). Depuis lors, la plaine du Sourou a fait l'objet d'importants aménagements hydroagricoles : plus de 3 800 ha de terres aménagées en maîtrise totale d'eau et exploitées par plus de 3 000 producteurs. Cette superficie aménagée irriguée en maîtrise totale d'eau sera bientôt portée à au moins à 5 000 ha au niveau du Burkina Faso. Cet ouvrage de grande importance sur le plan économique, vise à réguler le niveau des eaux, et de les maîtriser pour une production agricole dans son sens large (pêche ; pisciculture ; culture irriguée ; production laitière...). La gestion de cet important ouvrage, dont l'intérêt économique est aussi bien ressenti au Mali (cercles de Bankass, Koro et Douentza en particulier au Mali) et au Burkina Faso, se fait par le Burkina Faso à travers l'AMVS sans malheureusement concertation entre la partie malienne.

C'est dans ce contexte que s'inscrit l'intervention du programme GWI, qui a eu comme résultats tangibles, la création du CTC GIRE Sourou, du CTGS et l'élaboration du SDAGE.

L'Ambassade des Pays-Bas mène depuis septembre 2013 un programme dit « PADIN II » dans la zone du Sourou, dont la poursuite nécessite des cadres de planification des ressources stratégiques liées à une vision plus large de

développement et la gestion des eaux du Sourou. Actuellement, ces cadres ne sont pas disponibles et les acteurs dans la zone ne perçoivent pas de façon explicite les besoins. Egalement, l'outil Evaluation Environnemental Stratégique (EES) pour orienter/guider le développement de tels cadres stratégiques n'est pas maîtrisé. Le Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable (MEADD) du Mali est en train d'élaborer un décret pour l'application des EES au Mali. En même temps l'ambassade des Pays-Bas appui, via le programme PCA-GIRE, le processus d'élaboration d'une SAGE (Schéma d'Aménagement et Gestion des Eaux) pour le Sourou et reconnaît la forte nécessité de coopérer strictement avec le Burkina Faso pour la gestion intégrée des ressources en eau.

2. JUSTIFICATION

Dans la partie malienne du Sourou, il existe très peu de connaissance sur les ressources en eau de surface et souterraine, de même que leur quantité et leur qualité. Cette situation est due au fait du très peu d'intérêt que les autorités ont accordées à la zone, de même la quasi inexistence de programmes et projets fédérateurs. Ce manque de données sur les ressources en eau du Sourou rend presque impossible le développement et la planification stratégique. Sachant que dans la portion Burkinabè de la zone des bonnes bases de données sur ses ressources en eau partagées existent. Le Burkina est entrain de mettre à profit ses connaissances pour mettre en œuvre de grands programmes et projets de développement sans prendre en compte certainement leurs impacts sur la portion malienne suite au manque de données (source).

Les informations ci-dessus mentionnées limite fortement pour entreprendre dans le cadre du PDIDS/EES, une étude hydrologique sérieuse dans la portion malienne qui serait couplée aux différentes études du SAGE/Mali et devrait s'inspirer de l'expérience du Burkina Faso.

3. TRAVAIL A ACCOMPLIR

L'étude hydrologique doit être exécutée en même temps que les activités de développement du PDIDS/EES, mais aussi prendre les études du SAGE/Mali pour qu'elle soit une vraie valeur ajoutée.

3.1. Objectif de la consultation

- Etablir la situation de référence sur le suivi hydrologique (eaux de surface et souterraine, quantité et qualité).
- Investiguer et proposer sur les possibilités (faisabilité) de réalisations des infrastructures hydro-agricoles adaptées dans la portion malienne du Sourou
- Développer des projections sur la disponibilité des ressources en eau pour les projets d'irrigation future en tenant compte des types d'infrastructures proposées.

- Proposer des mécanismes (hydrométrique, piézométrique, bathymétrique, etc.) pour un suivi régulier (quantité et qualité) des ressources en eau en termes d'équipements et des ressources humaines et financières

2.2. Organisation du travail

Le consultant devra travailler étroitement avec l'ensemble programmes et projets antérieurs, en cours ou planifiés dans le Sourou notamment des parties engagées dans le développement du PDIDS/ESS (CARE, CR, Gouvernorat Mopti, Equipe régionale de Planification et d'Evaluation, Consultants, CIM, etc.) et le SAGE/Mali.

Aussi le Consultant devra développer une méthodologie claire pour l'atteinte des objectifs de la consultation dans son offre technique.

2.3. Résultats attendus de la mission:

Un rapport d'étude comportant les informations suivantes :

- La situation de référence sur le suivi hydrologique (eaux de surface et souterraine, quantité et qualité) est faite
- Les possibilités (faisabilité) de réalisations des infrastructures hydro-agricoles adaptées dans la portion malienne du Sourou sont investiguées et des scénarii sont proposés
- Des projections sur la disponibilité des ressources en eau sont développées (faites) pour les projets d'irrigation future en tenant compte des types d'infrastructures proposées.
- Des mécanismes (hydrométrique, piézométrique, bathymétrique, etc.) pour un suivi régulier (quantité et qualité) des ressources en eau en termes d'équipements et des ressources humaines et financières sont proposés.
- **2.4. Etendue de la mission**
- L'étendue de la mission du Consultant couvre tous les trois cercles et les 26 communes de la partie malienne de la zone du Sourou

- **2.5. Documentation et calendrier :**

Les études antérieures et en cours dans le domaine similaire tant dans la partie Burkinabé et que dans la partie malienne devront servir pour l'étude. La participation active de toutes les populations concernées dans la zone de l'étude est une exigence que le Consultant devrait respecter.

La version zéro (0) du rapport d'étude devrait être soumise au client 40 jours au plus tard après le démarrage de la mission. Le client disposera de 10 jours pour faire parvenir ses commentaires au consultant et pour organiser un atelier de validation qu'il organisera et qui regroupera les principales parties prenantes du PDIDS/EES.

Le consultant disposera de 10 jours pour prendre en compte l'ensemble des commentaires émis et délivrer le manuel sous sa version finale.

- 2.6. Durée de la mission

La durée totale de la mission est de 60 jours à compter de la notification du contrat.

2.7. Profil du Consultant :

- Etre une Institution ou un Consultant spécialisé dans le domaine des études sur des systèmes hydrologiques complexes; ou
- Avoir un diplôme d'étude supérieure en hydrologie de niveau minimum bac + 05.
- Une expérience avérée satisfaisante de plus de 05 ans dans l'élaboration des études hydrologiques
- Avoir conduit à satisfaction au moins 2 a 3 études, au Mali et dans la région de Mopti et/ou dans l'ensemble du bassin du Sourou ;
- Avoir une bonne maîtrise des logiciels de modélisation hydrologique

2.8. Conditions spéciales

L'offre technique du Consultant doit être accompagnée d'une offre financière

Les offres doivent être envoyées en copie électronique aux adresses suivantes :

Pdids01@gmail.com et bakarymery@gmail.com

La date limite de dépôt est d'une semaine à partir de la date de publication